



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 4 juin 2021
n° 80/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 3 juin 2021, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages.

L'enquête TIC émane de l'Union Européenne. Elle répond aux demandes d'Eurostat, plus particulièrement, au règlement 2019/1700 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages. Elle a pour objectif de collecter des indicateurs décrivant l'équipement des ménages et les usages dans le domaine des nouvelles technologies (informatique, Internet, téléphonie fixe et mobile). Pour ce qui concerne l'équipement, il s'agit de mesurer l'équipement en ordinateur et l'accès à Internet. Pour les usages, il s'agit de mesurer la fréquence, les lieux et les types d'usages (administration en ligne et commerce électronique) mais également les compétences individuelles en informatique et en Internet. Comme les années précédentes, l'enquête annuelle comprend un module analysant un aspect différent des équipements et de l'utilisation des TIC. Pour 2022, il traite de l'usage des objets connectés.

L'enquête est destinée à des individus de 15 ans et plus vivant en ménages ordinaires et résidant en France (métropole et DOM hors Mayotte). L'enquête repose sur un échantillon de 39 000 ménages tiré de la taxe d'habitation de l'année n-2. Deux sous-échantillons sont constitués : d'une part des 30 500 ménages avec un numéro de téléphone (présent dans l'annuaire ou dans les bases fiscales) et d'autre part des 8 500 ménages sans numéro de téléphone. L'enquête TIC est une enquête multimode qui repose sur l'administration d'un questionnaire. Deux modes d'administration sont proposés : une enquête téléphonique et une enquête Internet-papier (avec un sous-échantillon méthodologique « avec numéro de téléphone » et un échantillon Internet-papier « sans numéro de téléphone »). La durée de l'administration du questionnaire est de 20 minutes par ménage, quel que soit le mode de collecte. La collecte de données est prévue à partir de la fin mars jusqu'à mi-juin de chaque année.

La comitologie est organisée au niveau européen autour d'un groupe de travail où l'Insee représente la France. Au niveau national, aucune instance de travail n'est organisée. Un comité de pilotage se réunit à l'automne et des comités de suivi ont lieu ponctuellement.

Eurostat diffuse les premiers résultats pondérés en novembre de chaque année. L'INSEE diffuse les résultats nationaux dans le cadre d'une publication Insee Résultats en mars n+1. Les résultats sont publiés au niveau France entière exclusivement. Dans l'année suivant l'enquête, un fichier de production et de recherche est mis à la disposition des chercheurs par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs, du CASD et du réseau Quetelet-Progedo. Ce fichier est également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique sous convention avec l'Insee. Les enquêtés peuvent avoir accès aux résultats grâce à un lien internet qui figure sur les lettres avis et relance et qui pointe sur les dernières publications.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de cinq années sur les années de collecte allant de 2022 à 2026.